



Un courrier vaut-il reconnaissance de dette d'une entreprise ?

Par **demandeconseil80**, le **30/06/2010** à **22:23**

Bonjour,

Mon père, décédé récemment, était artisan. Son entreprise avait déposé le bilan au 31/12/2009.

La banque m'a informée d'une dette importante de son entreprise et m'a indiqué que mon père s'était engagé par écrit à rembourser sa dette, une fois les locaux commerciaux vendus. La vente est en cours.

Quelle valeur peut avoir une simple lettre ?

La banque n'est-elle pas obligée de passer par un contrat ou une hypothèque des biens pour s'assurer du remboursement ?

Dois-je rembourser les dettes de mon père ?

N'y a-t-il pas un recours ou un texte qui prouve que le courrier n'a pas valeur d'engagement ? ou bien que du fait de son décès, cet engagement n'est plus ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.